



DANS LE CADRE DE LA GESTION DU DECONFINEMENT LIE LA CRISE DU CORONAVIRUS

ORGANISATION DES ALSH INTERCOMMUNAUXX CET ETE

Mesdames, Messieurs les Maires du Grésivaudan,

Suite à l'annonce gouvernementale du passage en phase 2 et prochainement en phase 3 : nous vous informons que la communauté de communes Le Grésivaudan sera en mesure d'ouvrir ses 5 centres de loisirs intercommunaux **cet été** sur leurs dates habituelles d'ouverture et dans les conditions suivantes :

- Plusieurs groupes de 12 enfants maximum (enfants scolarisés et âgés de 3 ans à 13 ans révolus) avec une capacité maximale de :
 - 30 enfants pour Tencin
 - 48 enfants pour St Maximin
 - 36 enfants pour Les Adrets (sur Theys en juillet), 24 en aout (sur les adrets)
 - 31 enfants pour Le Balcon de Belledonne
 - 30 enfants pour La Terrasse
- Amplitude horaire unique de 8h à 18h.
- Facturation des services à la journée selon les barèmes habituels (voir sur site Le Grésivaudan.fr), si besoin des documents complémentaires seront demandés.
- Facturation (sauf cas de force majeure) des inscriptions annulées par la famille dès lors qu'elles ont été confirmées par le service.
- Pas de possibilité de modification d'inscription.
- Repas livrés par un prestataire extérieur, en liaison froide, ou préparer sur place dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les navettes vont également pouvoir reprendre avec le fonctionnement habituel mais dans le respect des mesures sanitaires strictes en vigueur.

1 -Critères d'accueil :

Nous sommes aux portes de la phase 3 (dernière étape du déconfinement), les capacités d'accueil demeurant à ce jour limitées dans nos centres du fait des mesures sanitaires, et nos délais de traitement des dossiers d'inscription étant réduits, il était important de privilégier la reprise économique de tous les secteurs (tout en pensant aux familles les plus fragiles), ainsi nous avons choisi de retenir les critères d'accueil suivants :

- Familles dont les deux parents sont en travail présentiel ou en télétravail et Familles monoparentales, en télétravail ou en travail présentiel,
- Familles accompagnées par les services sociaux.

Attestation : Cet accueil se fera uniquement sur production d'une attestation de l'employeur d'une activité professionnelle en présentiel ou en télétravail effective sur la période de garde souhaitée, et pour les familles monoparentales joindre également une photocopie du livret de famille.

Le 8 juin 2020

2 -L'accueil des enfants et des familles sur site ou sur les navettes : se fera dans le **respect des mesures de précautions sanitaires** auxquelles les familles devront également se soumettre :

- obligation de porter un masque (parents et enfants à partir de 11 ans uniquement),
- prise de température de l'enfant à domicile avant l'arrivée à la crèche (> 37°8, l'enfant ne sera pas accepté),
- arrivée et départ échelonnés (une seule famille à la fois)/pas de croisement) sur site. Pour les navettes montées et descentes et attentes dans le respect des règles sanitaires (prévoir svp d'arriver quelques minutes avant l'heure des navettes).

Sur site : L'accueil de plusieurs groupes impose des entrées et sorties différentes pour chacun des groupes, les familles devront donc respecter et suivre le fléchage sur site.

INSCRIPTION au plus tard

LE 26/6 à 17H pour des réservations sur le mois de juillet

Le 19/7 à 17h pour des réservations sur le mois d'aout

Se référer aux différents contacts indiqués sur le site de la communauté de communes Le Grésivaudan :

www.le-gresivaudan.fr/accueils-de-loisirs

[SVP, ne pas déposer de dossiers dans les centres de loisirs \(excepté pour St Maximin\)](#)

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la responsable enfance jeunesse, Mme Delphine GONTARD au 06 73 25 94 24.

Bien cordialement,

Le Vice- Président de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Bernard MICHON